Lettre de Bruxelles

LA MENACE DE M. VAN CAUWELAERT. — LA FLAMANDISATION DE L'UNIVERSITÉ DE GAND. — VA-T-ON A UN SINN-FEIN BELGE? — LA POUSSÉE DE L'AME FLAMANDE. — LES MENACES, MONNAIE COURANTE.

(D'un correspondant particulier)

Bruxelles, 23 décembre 1921.

Que veut la menace par laquelle M. Van Cauwelaert a terminé son récent discours à la Chambre? Il a exigé d'elle et du ministère, sur un ton véhément, la flamandisation de l'Université française de Gand, sinon, et c'est le sens donné par tous ses auditeurs, on avisera à d'autres moyens. Le ton provocateur de M. Van Cauwelaert a ému plus d'un de ses amis. Ce n'est pas lorsque, comme lui, on jouit d'un incontestable prestige sur toute une race, que l'on doit épouser les passions de cette dernière et la placer dans une situation qui peut devenir fausse et surtout dangereuse. Le discours de M. Van Cauwelaert a retenti dans toutes les âmes flamandes, comme une cloche d'espoir. Qu'arrivera-t-il si la Chambre et le Sénat ne votent pas la flamandisation de l'Université de Gand?

Il arrivera ceci : c'est que les Flamands qui ont, de plus en plus, la conviction d'être les Irlandais de la Belgique, se croiront tels de plus en plus. De là à jouer le sinn-fein, il n'y a qu'un pas, d'autant plus facile à franchir que le discours menaçant de M. Van Cauwelaert semble prophétiser l'événement. Est-ce cela qu'il veut? Est-ce cela que veulent les Flamands? Pour ceux qui observent sérieusement les faits, il est indéniable que l'esprit activiste s'étend en Flandre, lentement, mais sûrement, puisant dans l'activisme wallon qu'il a provoqué, un élément même de lutte et de vie. Quelque paradoxal que cela paraisse, la défaite électorale des frontistes a été la conséquence d'une poussée en avant de l'âme flamande. Répudiant les excès du Frontpartij, les Flamands se sont groupés sur un terrain medium où leur programme minimum est déjà dépassé et où ils fraternisent plus ardemment dans une même idée de liberté. A la Chambre, ces Flamands là sont plus nombreux, plus sérieux, plus forts que sous l'ancienne législature. Ils ont toute la Flandre derrière eux. Pour eux comme pour la Flandre, la flamandisation de l'Université de Gand a pris l'importance d'un mot d'ordre, d'un symbole. Ils ne veulent pas une Université nouvelle flamande que toute la Belgique leur offre. Ils exigent que l'Université de Gand ne soit plus française mais flamande.

Le Cabinet Theunis, sentant fort bien le danger d'une telle situation, n'a pas voulu prendre position. C'est au Parlement qu'il appartiendra de trancher le nœud. Mais, après le discours de M. Van Cauwelaert, il est à craindre qu'en cas d'échec, les Flamands ne s'inclinent pas devant le verdict de la nation, d'autant plus que la lecture des journaux flamands et les conversations flamandes que l'on a ou que l'on entend, laissent cette douloureuse impression que les menaces de M. Van Cauwelaert sont monnaie courante dans les milieux où règne le Lion de Flandre. — S...

UNE DEROGATION POUR LES ETABLISSEMENTS PUBLICS A NOEL ET AU NOUVEL AN

Le Préfet du Nord autorise les établissements publics du département à rester ouverts les nuits du 24 au 25, du 25 au 26 décembre, du 31 décembre au 1er janvier et du 1er au 2 janvier 1922.

LE SIÈGE DU DOMICILE D'UN FORCENÉ

Un adjudant de gendarmerie et un civil blessés. — Un gendarme tué

Orthez, 23 décembre. — Le nommé Paul Domblides, refusant d'évacuer le logement qu'il occupait, rue Saint-Pierre, à Orthez, s'est barricadé, jeudi, dans sa chambre et a tiré deux coups de feu sur les gendarmes requis pour l'expulser.

L'adjudant Pencier, grièvement blessé, a été transporté à l'hôpital d'Orthez. Une balle atteignit également un jeune homme, qui a dû être hospitalisé à Pau.

La gendarmerie prit aussitôt des mesures pour cerner la maison du forcené.

Malheureusement, vendredi matin, vers onze heures, Domblides a tiré un coup de fusil sur le gendarme Vincent qui, atteint en plein cœur, a été tué. Il était à la veille de prendre sa retraite.

L'émotion, à Orthez, est considérable.

La maison où est enfermé Domblides est dans une ruelle étroite, ce qui gêne les opérations entreprises pour capturer le criminel.

La liquidation de notre flotte d'Etat

M. Rio, sous-secrétaire d'Etat à la marine marchande, interrogé, estime que la liquidation de la flotte d'Etat représente une grosse perte, plus d'un milliard et demi, mais que cela vaut mieux que continuer à perdre près d'un million par jour.

Le contingent de l'armée belge pour 1922

Bruxelles, 23 décembre. — M. Devèze, ministre de la Défense nationale, a déposé sur le bureau de la Chambre, le projet de loi fixant le contingent moyen de l'armée pour 1922.

Ce contingent est fixé à 113.200 hommes au maximum, y compris le contingent à entretenir dans la quatrième zone d'occupation des pays rhenans.

Le Conseil d'Etat annule l'arrêté instituant la Caisse départementale d'assurances contre l'incendie

Paris, 23 décembre. — A la requête de l'Union départementale des assureurs du Nord, le Conseil d'Etat a annulé l'arrêté du 31 janvier 1919, par lequel le préfet du Nord a fondé et réglementé une Caisse départementale d'assurance populaire contre l'incendie, et en tant que de besoin, trois délibérations du Conseil général en date des 1er mai, 6 octobre et 5 décembre 1918, décidant la création de cette Caisse.

CONSEIL DE GUERRE DE LA 1re REGION

LES AFFAIRES D'INTELLIGENCES AVEC L'ENNEMI

CONDAMNATION DE HOLTZ ET VANDAELE

Séance de vendredi 23 décembre 1921

Le président du conseil de guerre, M. le colonel Bonneton, à l'occasion des débats de l'affaire Holtz et Vandaele, félicite les jeunes gens ayant comparu comme témoins et qui avaient tenté de passer la frontière ; il adresse les mêmes félicitations au passeur Alliotte, qui fut blessé.

Après le réquisitoire du commandant Pauly et les plaidoiries de Mes Crémont et Henriet, le Conseil a prononcé le jugement suivant :

Déclaré coupable avec admission des circonstances atténuantes sur les deux premières questions, Holtz est condamné à deux ans de détention et dix ans d'interdiction de séjour.

Par contumace, Vandaele est condamné à la déportation dans une enceinte fortifiée.

Chronique Locale

ROUBAIX

AUJOURD'HUI, SAMEDI 24 DECEMBRE :

Aujourd'hui, sainte Emilienne ; demain, Noël. 358e jour de l'année.

Soleil : Lever à 7 h. 45; coucher, à 15 h. 56.

Lune : Dernier quartier du 21. Nouvelle lune, le 29.

Bains-douches, rue des Longues-Haies (salle chauffée) : Ouverts de 8 à 12 h. et de 15 à 19 h.

20 heures : « Miss Helyett », opérette, au Casino.

Protestation contre une injustice

L'*Union Nationale et Républicaine* de Roubaix et ses cantons fait apposer, en ville, l'affiche suivante, afin de protester contre un fait que nous avons signalé et réprouvé :

« ROUBAISIENS,

» L'Administration municipale annonce qu'elle organise un concert le dimanche 25 décembre, pour récompenser l'assiduité de « ses écoliers » et qu'au cours de cette fête des gâteaux et des jouets leurs seront distribués.

» Ces gâteaux et ces jouets seront payés avec l'argent de tous les contribuables, mais tous les enfants roubaisiens n'en bénéficieront pas, car les *petits français des écoles libres n'auront rien ! !*

» Comme le 14 Juillet, ils seront traités en parias !

» La « Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen » dit cependant que :

« *Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits » et que « nul ne doit être inquiété pour ses opinions, mêmes religieuses* ».

» Cette mesure est odieuse, d'autant plus odieuse qu'en ce moment même nos héros reviennent dormir leur dernier sommeil dans la terre natale.

» *Oui, il y aura des enfants, des frères, des sœurs, de nos morts glorieux qui ont donné leur vie pour la France, pour le triomphe de la liberté sur la barbarie, auxquels la municipalité socialiste de Roubaix, refusera une douceur, parce que leurs parents ont commis le crime impardonnable de les envoyer à l'école libre reconnue par la loi ! !*

» Nous ne saurions rester indifférents devant une pareille iniquité. Pour la réparer, nous avons donc décidé de faire une distribution de coquilles de Noël à tous les enfants des écoles libres.

» *L'Union Nationale et Républicaine de Roubaix et de ses cantons.* »

LES FUNÉRAILLES SOLENNELLES DES MORTS GLORIEUX

LA CEREMONIE COMMUNE

Vendredi ont eu lieu, à 13 h. 30, à Notre-Dame, suivant le cérémonial habituel, les funérailles de 20 braves soldats et de 2 victimes civiles, dont les corps exhumés des cimetières du front, avaient été ramenés à Roubaix en vue de leur inhumation dans le cimetière spécial.

Répondant à l'invitation qui leur avait été faite par le « Souvenir Français », organisateur de cette cérémonie commune, de nombreuses délégations de sociétés patriotiques et militaires avaient tenu à accompagner les corps de ces braves : MM.

Louis Gaillet, sous-lieutenant au 8e R.I., chevalier de la Légion d'honneur, tué à Pontavert (Aisne), côte 54, le 21 septembre 1914.
Maurice Depauw, adjudant-chef, 110e R.I., médaille militaire, croix de guerre 3 étoiles et palmes, rue de l'Industrie, 26.
Phidias Jules, sergent, 33e R. I., médaille militaire, croix de guerre, rue de Bourgogne, 7.
Vanthoemst Charles, soldat, 110e R. I., croix de guerre, rue Saint-Maurice, 46.
Costenoble Lucien, caporal, 287e R. I., médaille militaire, croix de guerre, rue de l'Epeule, 135.
Poignie Guillaume, soldat, 89e R. I., médaille militaire, croix de guerre, rue Milton, 12.
Delaeenserie Jean, soldat, 33e R. I., médaille militaire, croix de guerre, rue du Tilleul, 150, cour Saint-Joseph, 26.
Lehoucq François, soldat, 1er R. I., rue Carligny, 144.
Florin Adolphe, sergent, 152e R. I., croix de guerre, 3 citations, rue de Florence, 15.
Landuyt Lievin, soldat, 43e R.I., rue de Denain, 62, cour Flamencourt, 10.
Leblanc Alphonse, brigadier, 42e R. A., rue du Sentier, 10.
Moors Emile, soldat, 145e R. I., rue de Babylone, 37, mort pour la France le 6 septembre 1914.
Berseu Denis, brigadier, 1er R. A., médaille militaire, croix de guerre, rue de l'Industrie.
Dubus Lucien, soldat, 411e R. I., médaille militaire, croix de guerre, rue Montgolfier, 74.
Albert Devaise, soldat, 69e R. I., membre de la l'Philharmonie du Jean-Ghislain, rue Saint-Joseph, 63.
Lerthiels Amand, sapeur, 45e R. I., rue du Bois, 18.
Donsbeck Ernest, soldat, 411e R. I., médaille militaire, croix de guerre, rue des Charpentiers, 20.
Delcroix Henri, soldat, 145e R. I., rue de la Brasserie, 2.
Duflot Charles, soldat, 1er Territorial, rue Basse-Masure, cité Vandamme, 18.
Lagouge Elie, sapeur-mineur, 1er génie, médaille militaire, croix de guerre, rue Desaix, 33.
Ferdinande Louis, victime civile, rue Delattre, cour Delattre, 4.
Anselin Florimond, victime civile, rue du Luxembourg 130.

Après la levée des corps par M. le chanoine Bataille, doyen de la paroisse, eut lieu la cérémonie religieuse à l'église Notre-Dame, au cours de laquelle, suivant une pieuse coutume, M. le chanoine Bataille recommanda aux prières de l'assistance les âmes des défunts dont on célébrait, en ce jour, les obsèques.

Au sortir de l'église, beaucoup trop petite pour contenir l'énorme affluence des assistants, le cortège se reforma pour se diriger vers le cimetière.

Derrière les drapeaux de la Fraternelle des Combattants Roubaisiens et de la Philharmonique du Jean-Ghislain, marchaient des délégations du Cercle Militaire, représenté par MM. le commandant Lecot et les lieutenant Lessens et Knoff, de la Fraternelle des Combattants Roubaisiens, du Souvenir Français, de la police et des sapeurs-pompiers, sous la conduite de M. le capitaine Craye et du lieutenant Delannoy.

DISCOURS DU COMMANDANT LECOT

Au nom de toutes les Société patriotiques et militaires que Roubaix compte en son sein, M. le commandant Lecot, du Cercle Militaire, vient rendre un dernier hommage et un salut fraternel à ceux qui, de même qu'au front, officiers, sous-officiers, caporaux et soldats, étaient mêlés dans la tranchée, se trouvent de même réunis, en ce jour, dans le sacrifice et dans la mort.

Le commandant démontre ensuite combien la France peut être fière de ces jeunes hommes qui se sont levés, sont accourus au service de la Patrie menacée et se sont battus comme des lions, versant leur sang pour leur pays.

« Oui, poursuit-il, la Patrie suscite de semblables actes héroïques. Car pour ces 27 braves dont nous honorons la mémoire, la Patrie n'était pas un simple mot, un songe creux, mais une réalité bien vivante. Pour eux et leurs frères d'armes, la Patrie c'est la terre où nous sommes nés, où nous désirons vivre et mourir. C'est la terre de nos labeurs, arrosée de nos sueurs. C'est la terre de nos affections, où vivent les êtres qui nous sont chers : parents et amis.

» La Patrie c'est encore la terre agrandie par nos luttes, celles de notre gloire militaire, mais c'est aussi la terre de nos conquêtes sociales et politiques. C'est la terre de nos savants, de nos poètes, de nos artistes, en un mot c'est la terre de nos peines et de nos espérances communes.

» Avouons qu'un tel idéal mérite bien qu'on lui fasse l'honneur de lui sacrifier généreusement ses aises et sa vie tranquille pour se défendre contre un ennemi qui avait tout combiné pour la perte de notre liberté et de notre indépendance. »

Après s'être incliné devant les dépouilles de ces héros dont la mémoire mérite d'être perpétuée à jamais, M. le commandant Lecot s'adresse en ces termes aux familles inconsolées : « Ne pleurez pas trop, car ceux que vous pleurez sont morts dans l'accomplissement de leur devoir, et là-haut, il y a un Dieu de miséricorde et de bonté qui ne laisse pas sans récompense ceux qui se sacrifient au service des nobles causes. »

La foule profondément émue s'écoule alors lentement.

LES CEREMONIES PARTICULIERES

Vendredi, à 9 heures, en l'église du Très-Saint-Rédempteur, ont eu lieu les funérailles de M. Alphonse Dupire, soldat au 1er Territorial, tué à Maubeuge durant le siège de cette place.

La levée du corps a été faite à l'entrée de l'église par M. l'abbé Lagasse, curé de la paroisse.

Après la cérémonie religieuse, le corps a été transporté au cimetière spécial, où eut lieu l'inhumation.

— A la même heure, en l'église Saint-Antoine, ont été célébrées, au milieu d'une nombreuse assistance, les funérailles de M. Fernand Olivier, chevalier de la Légion d'honneur, sous-lieutenant au 1er R. I., tombé pour la France à Fregicourt (Somme), le 27 septembre 1916.

Le 1er R. I. avait envoyé à ces funérailles une délégation sous la conduite d'un officier. Son capitaine, M. Charles Mahieux, empêché d'assister aux obsèques, avait tenu à adresser ses condoléances aux parents de son ami, M. Fernand Olivier « qui, dit-il, très affectueux, était aimé de tous ceux qui l'approchaient. Aussi sa mort fut-elle péniblement ressentie au régiment. »

Après la cérémonie religieuse, le corps fut conduit au cimetière, où eut lieu l'inhumation.

DISCOURS de M. le Lieutenant GRUZINSKI

Ami de celui qui n'est plus, M. le lieutenant Gruzinski lui rend un dernier hommage, au nom de tous ses camarades d'armes.

« Dévoué, très allant, merveilleux au feu, ce héros modeste avait su assimiler ses qualités civiles à la vie de campagne que la guerre allait lui faire subir.

» Fils de braves travailleurs, dont il était fier, il ne connaissait que son devoir.

» Bon, il était resté jusqu'au dernier jour; sa santé robuste faisait de lui un précieux auxiliaire pour les faibles, et l'estime de ses supérieurs comme des braves poilus, lui était entièrement acquise. »

M. Gruzinski retrace alors toute la carrière de M. Fernand Olivier qui, soldat de la classe 1911, obtint bien vite les galons de caporal et entra en campagne le 2 août 1914. C'est l'avance en Belgique, puis la retraite. Ce sont ensuite les combats de Reims, Berry-au-Bac, Beau-Séjour, les Eparges, Craonne, Verdun 1916. Partout et toujours, M. Olivier se distingue et atteint le grade de sous-lieutenant.

Frappé d'une balle le 27 septembre 1916, à Fregicourt, le sous-lieutenant Olivier est regretté de tous : ses supérieurs et ses subalternes.

En terminant, M. Gruzinski dit encore : « Inclinons-nous bien bas devant cette tombe, et prenons exemple sur nos morts qui ont su sacrifier noblement leur vie pour notre belle France et qui, là-haut, ont récolté les fruits de leur héroïsme. »

COMMUNISTES ET ANTICOMMUNISTES

Les syndicats qui participeraient au Congrès minoritaire se trouveraient exclus de l'Union des Syndicats du Nord et de la Bourse du Travail de Roubaix

La Bourse du Travail de Roubaix nous communique la résolution suivante, que nous reproduisons à titre documentaire :

La Bourse du Travail de Roubaix, à, dans sa séance du mardi 20 décembre, voté la résolution suivante qu'elle porte à la connaissance des Syndicats adhérents :

« Considérant que certains syndicats ont reçu la convocation d'un Congrès antistatutaire organisé par les minoritaires par-dessous la tête de la C. G. T. et du Comité Confédéral National, seuls qualifiés pour décider de la convocation des Congrès;

» Considérant que ce Congrès doit avoir pour inévitable résultat la division complète des forces ouvrières devant toutes les forces de réaction coalisées et aujourd'hui plus menaçantes que jamais ;

» Vu la circulaire adressée à ce sujet par la C. A. de la C.G.T. à toutes les organisations syndicales les mettant en garde contre la tenue de ce Congrès, qui constitue un acte des plus graves d'indiscipline ;

» Vu également la circulaire de l'Union Départementale, laquelle invite les Syndicats du Nord à se refuser de participer à ce Congrès minoritaire et rappelle à ce sujet sa résolution du 6 novembre dernier sur l'indiscipline syndicale :

» La Bourse du Travail de Roubaix réprouve nettement la tenue de ce Congrès et invite les Syndicats de Roubaix et environs à s'abstenir d'y participer. Faute de quoi, ils se feraient les complices de l'indiscipline et de la violation des statuts confédéraux et se mettraient d'eux-mêmes en dehors de la C.G.T., de l'Union départementale des Syndicats du Nord et de la Bourse du Travail de Roubaix. »

Plusieurs syndicats étaient absents. Ont voté pour cette résolution les Syndicats du Textile, de la Métallurgie, du Bâtiment, de l'Habillement, des Ouvriers municipaux, des Employés, des Cheminots. Un seul syndicat a voté contre : celui de l'Alimentation.

Le Syndicat des Brasseurs s'est abstenu.

Quelques représentants de Syndicats ont déclaré avoir envoyé l'adhésion de leur organisation à ce Congrès, par suite d'une erreur ou sans connaissance de cause.

La Bourse du Travail a décidé, dans ces conditions, de laisser à ces Syndicats le soin d'examiner à nouveau la situation. Ils pourront encore, s'ils le désirent, revenir sur leur décision.

Dans ce cas, ils auront à faire connaître par une déclaration publique, insérée dans le journal confédéral « Le Peuple » et dont une copie devra être adressée au secrétariat de la Bourse du Travail, qu'ils retirent leur adhésion à ce Congrès.

Cette déclaration devra être faite avant la fin du Congrès, c'est-à-dire aujourd'hui, 24 courant.

Passé cette date, la résolution de la Bourse du Travail leur sera appliquée.

A LA SOCIETE DE GEOGRAPHIE

Une conférence sur la Finlande

L'amphithéâtre de l'Ecole nationale des Arts industriels contenait un nombreux public, vendredi soir, pour la conférence qui était donnée par M. Guérin-Lésé, chargé de missions, sur « La Finlande ».

Présenté en termes délicats par M. Bufquin, l'actif président de la Société de Géographie, le conférencier a fait une description très documentée sur cette contrée.

La Finlande, avant la guerre, était un grand duché appartenant à la Couronne de Russie; actuellement ce pays est constitué en République indépendante à la suite du mouvement révolutionnaire qui a eu lieu en 1917.

Le sol finlandais n'est guère accidenté, sauf dans la partie méridionale, où existent de petites collines. Les lacs et les rivières sont nombreux; l'hiver est très froid et très long, l'été est sec et chaud.

La race finlandaise n'est pas russe mais de souche mongolo-hongroise; les habitants sont sobres et travailleurs. C'est en 1809 que la Finlande a été définitivement reconnue par Alexandre Ier et sa constitution est si bien établie que ses affaires sont plus prospères que dans beaucoup d'autres pays. Il y a des coopératives qui font plus de 320 millions d'affaires par an. Il y a une Banque nationale et plusieurs Banques qui n'ayant qu'un capital de 150 millions ont en dépôt plus d'un milliard. Le budget ne connaît pas d'emprunts et donne 180 millions de bénéfices.

Le commerce des bois, qui est considérable, est la principale ressource du pays. Il y a un trust des bois au capital de 271 millions. La Finlande est actuellement dans une ère de prospérité. Toutefois une propagande intense s'exerce là-bas contre la France qui se désintéresse malheureusement trop de ce pays, malgré un traité de commerce existant entre la France et la Finlande.

Ce qui prouve la force vitale de cette contrée, ce sont ses relations commerciales étendues avec l'Angleterre, l'Allemagne, etc. Le Finlandais regrette de voir la France rester à l'arrière-plan. La Finlande fait des affaires avec la Russie des Soviets, et va faire aboutir la voie ferrée vers Pétrograde.

La France, dit en terminant le conférencier, devrait avoir un œil ouvert vers la Russie et la Finlande; il y va de son intérêt. M. Guérin-Lésé ajoute qu'il se tiendra avec plaisir à la disposition des industriels, pour leur donner tous les renseignements susceptibles de faciliter ces relations.

Des vues appropriées au sujet traité ont défilé sous les yeux des auditeurs charmés qui avaient écouté avec beaucoup d'attention cette instructive causerie. M. Bufquin s'est fait l'interprète de tous en félicitant et remerciant M. Guérin-Lésé.

LES MAITRES-IMPRIMEURS DE ROUBAIX non atteints par la grève que subissent certains de leurs confrères, protestent contre l'allégation fausse qui circule, disant qu'ils auraient accepté l'incorporation de la prime de vie chère au salaire fixe. Ils attendent les décisions des Syndicats régionaux des Maîtres-Imprimeurs pour examiner les demandes qui leur sont faites.

NOEL. — Fêtes agréablement ce jour en dégustant les huîtres exquises et les vins blancs extra de toutes marques de la **Maison Grésillon, 88, rue de Lille (tél. 2.54).** 32897d

LE REMBOURSEMENT DES COMPTES-COURANTS OUVERTS PAR DES FRANÇAIS EN BELGIQUE ET SAISIS PAR LES ALLEMANDS. — La Chambre de Commerce de Roubaix nous communique :

Des Français titulaires de comptes-courants ouverts dans des établissements de crédit en Belgique, ont adressé à l'Office des réclamations en vue d'obtenir le paiement des intérêts sur les soldes créditeurs de ces comptes, qui avaient été saisis par les autorités d'occupation et transférés en Allemagne.

Or, d'après les renseignements recueillis par l'Office Français sur cette question, il résulte que les avoirs en compte appartenant à des Français et enlevés par les Allemands ont été restitués aux établissements de crédit dépositaires en capital seulement, sur l'intervention du service belge de la restitution des valeurs. Ce service n'a pu obtenir la bonification des intérêts de la part du gouvernement allemand, celui-ci prétendant ne pas devoir d'intérêts sur les sommes qu'il est tenu de restituer en vertu de l'article 238 du Traité de Versailles.

L'Office Français estime, dans ces conditions, qu'il appartient aux intéressés, s'ils le jugent à propos, d'introduire avant le 10 janvier 1922, auprès du Tribunal Arbitral Mixte, 57, rue de Varenne, à Paris, une requête basée sur le paragraphe E de l'art. 297 du Traité de Paix, pour obtenir une indemnité correspondante au préjudice qu'ils ont pu subir du fait de cette perte d'intérêts.

HALLE FLIPO. — Nouvelle baisse: Beurre extra fin (supérieur à tout), 12 fr. le kilo. Fromages, gros arrivage: Hollande gras extra, 8 fr.; vieux, 10 fr.; Chester, 7 et 8 fr.; Gouda, 9 fr.; Gruyère, 9 et 11 fr. Café, 8 fr. 50. Margarine, 5.50. Pain d'épices depuis 3 fr.; extra, 4 fr. Vin, 1 fr. 50. 84781d

LE COMITE d'organisation des séances de musique de chambre croit bien faire en rappelant à ses abonnés la séance qui aura lieu le 24 décembre, à 2 heures ½ de l'après-midi. 50214d

REUNION GENERALE DU SYNDICAT DES VOYAGEURS DE COMMERCE. — Dimanche 25 courant, à 10 h. 30, rue Neuve, 10, à Roubaix, aura lieu la réunion générale et obligatoire du Syndicat. Ordre du jour: rapports moral et financier.

Samedi 24, à 18 h. précises, rue de la Gare, 12, se réuniront le Conseil et les commissaires de comptes.

AU COMPTOIR FRANÇAIS D'ALIMENTATION, 10, rue du Vieil-Abreuvoir. — A l'occasion de la Noël et du Nouvel-An, réclame : Bordeaux vieux, 2 fr.; Médoc, 3.75; St-Emilion, 4.50; Bénédictine, 22 fr.; Cointreau, 20.50; Anisette, 17 fr.; Rhum Négrita, 15 fr.; Rhum Saïopa, 13.25 le litre, 8 fr. 60 le ½ lit., 5.10 le ¼.

VICE-CONSULAT BRITANNIQUE. — A l'occasion des fêtes de Noël, le vice-consulat britannique à Croix sera fermé du samedi 24 décembre à midi jusqu'au mardi 27 décembre.

NECROLOGIE. — Monsieur André François, négociant en huiles, à Lille, et Madame, annoncent la mort de Monsieur Oscar François, leur père et beau-père, décédé inopinément à Bruxelles, dans sa soixante-dix-huitième année.

Les funérailles ont eu lieu. 50202d

BAISSE SUR LE BEURRE. — Normandie, 10.50; Charentais, 12.50; Hollandais, 12.50; Avesnes, 14 fr. le kilo. **Laiterie des Halles**, 51, rue Pierre-Motte. 84782d

CET AGE EST SANS PITIÉ. — Depuis quelques jours, principalement dans les quartiers situés derrière la gare de Roubaix-Ville, quotidiennement aux premières heures de la nuit, de nombreux réverbères sont éteints. Ces actes de gaminerie sont l'œuvre d'enfants qui grimpent, pour les accomplir, sur les pylônes des réverbères. Tout anodins qu'ils puissent paraître, ces actes peuvent être gros de conséquences car par suite de l'obscurité dans laquelle parfois toute une rue est plongée, des accidents très graves peuvent se produire.

D'autres gamins, voire même des jeunes gens plus méchants, s'amusent au sortir de l'école ou même de l'atelier à briser les verre des réverbères en lançant à l'aide de fronde des morceaux de fer, clous courbés, etc., dans les lanternes.

Ces actes causent un grand préjudice à la ville, propriétaire de ces appareils, et nous ne saurions trop recommander aux parents de surveiller leurs enfants à ce sujet. La police fait une active surveillance et les parents ne doivent pas ignorer qu'ils sont rendus civilement responsables des dégâts causés aux tiers par leurs enfants.

A L'EPOQUE DES CADEAUX, n'oubliez pas que vous avez à Lille un magasin des plus modernes où vous trouverez le choix le plus complet de Sacs de Dame, Maroquinerie, Orfèvrerie, Articles de Bureau. C'est chez **LANCEL**, 15, rue des Manneliers, **LILLE.** 84777d

EN FAISANT DE LA GYMNASTIQUE. — M. le docteur Dupré a fait admettre, vendredi, à l'hôpital de la Fraternité, un ouvrier zingueur, Adolphe Baert, 19 ans, demeurant rue du Tilleul, cour Cruyène, 7, qui, au cours de la répétition de sa société, s'était luxé le coude droit en tombant.

VOS CADEAUX POUR LES FETES. — Offrez une gravure originale en couleur. La Maison L. Parenthou et F. Lierman, 117, Grande-Rue, possède un choix important d'épreuves signées des meilleurs artistes, aux mêmes prix qu'avant guerre. 84774d

MUTUELLE NADAUD. — La Commission administrative prie les sociétaires disponibles de bien vouloir assister aux funérailles du camarade Louis Delépière, mort au champ d'honneur, qui auront lieu le samedi 24 décembre, à 2 heures 30, à l'église Saint-Pierre, à Croix.

EXPOSITION. — Aquarelles de Louis DAUPHIN, chez L. Parenthou et F. Lierman, 117, Grande-Rue. Entrée libre. 84773d

ALLUMEZ VOS LANTERNES. — Deux cyclistes, MM. Valère Gheiton, 23 ans, demeurant à Gegalt (Belgique), et Bernard Verryllck, 37 ans, forgeron, rue du Tilleul, cour Gheiton, 19, roulant le soir à vélo sans éclairage, ont fait l'objet de procès-verbaux.

GRANDES CARPETTES laine, 125 fr. en réclame. 48, rue du Vieil-Abreuvoir. 84765d

SOYEZ EN SOCIÉTÉ. — La gendarmerie a verbalisé à la charge de M. Valère Vanneuckenaere, 28 ans, chauffeur d'auto, demeurant à Aalbecke (Belgique), pour défaut de feuille d'immatriculation et de carte d'identité.

ASTHME — ARTHRITES. — Docteur Morelaigne, 160, rue de l'Ommelet, Rx. 84766d

CEUX QUI VONT TROP VITE. — Des procès-verbaux pour excès de vitesse dans la traversée de la ville, ont été rédigés à la charge du quatre automobilistes, MM. Victor Tronphaert, 51 ans, chauffeur, rue de la Gare, 91; Adolphe Dourlens, rue du Lieutenant-Castelain; Auguste Defrenne, 26 ans, place Carnot, à Lannoy, et Pierre Dupont, 19 ans, rue des Fabricants, 36. Ce dernier était dépourvu du certificat de capacité et du récépissé de déclaration.

LA BRASSERIE COOPERATIVE DE MONS-EN-BARŒUL a l'honneur d'informer sa clientèle, qu'elle commence la livraison de son « BOCK ROYAL 5°5 », en bouteilles. Cette bière spéciale, genre MUNICH, est très supérieure à tout ce qui se boit actuellement dans la région, tant en fermentation haute qu'en basse. Les débitants désireux de voir doubler leur clientèle, ont le plus grand intérêt à vendre le Bock Royal 5°5, bière unique dans le pays. Les appareils spéciaux pour le tirage à pression sont installés par les soins de la Brasserie et remboursés sur les ristournes de fin d'année accordées à tous les coopérateurs. 84675

CROIX

FUNERAILLES DE QUATRE SOLDATS MORTS POUR LA FRANCE. — Lundi 26, à 9 h., en l'église Saint-Martin, seront célébrées les funérailles de MM. Charles Pottier, du 9e B.C.P., dont la mère, Mme Vve Pottier, demeure 15, rue Mirabeau; Louis Herbaut, 12e chasseurs à cheval, dont le père M. Herbaut, habite rue de la Consolation, 14; Alfred Leconte, 1er R.I., dont les parents demeurent 15, rue de la Brasserie; Louis Mortier, 143e R.I., dont les parents habitent rue de Bapaume, 51. La réunion au Dépositoire aura lieu à 8 h. 30.

CLASSE 1922. — Les jeunes gens faisant partie de la classe 1922, qui se sont fait inscrire sur les tableaux de recensement, doivent se présenter à la Mairie (guichet n. 4), munis du livret de famille de leurs parents, à l'effet de déclarer le nombre de frères vivants et frères tués à la guerre, s'il y a lieu, ainsi que le nombre de sœurs vivantes.

Ceux qui se trouveraient empêchés pour une raison quelconque peuvent se faire remplacer par leur père ou mère. Ceux qui n'ont ni frère ni sœur sont dispensés de se présenter.

Ces déclarations seront reçues dans l'ordre alphabétique des noms : de A à K inclus : le lundi 26, de 8 h. à midi et de 14 à 17 h.; de L à la fin, le mardi 27, de 8 h. à midi et de 14 à 18 heures.

SECOURS DU BUREAU DE BIENFAISANCE. — Paiement, rue Jean-Jaurès, 60, mercredi 28, de 8 à 11 h. 30 : 1 à 500; de 14 à 17 h., 501 à 980.

RECENSEMENT DES VOITURES ATTELÉES. — Les propriétaires de voitures hippomobiles de toutes catégories, doivent se présenter au Guichet 9 (Mairie), pour y retirer une formule de déclaration qu'ils doivent remplir eux-mêmes et remettre au même guichet avant le 1 janvier 1922.

SABLÉ DES FLANDRES

BISCUITS GESLOT & VOREUX 83198

WASQUEHAL

FUNERAILLES DE TROIS SOLDATS MORTS POUR LA FRANCE. — Lundi 26, à 9 h. 30, seront célébrées en l'église Saint-Nicolas, les funérailles du soldat Jules Mangez, du 3e génie, mort pour la France à Vého (Meurthe-et-Moselle), le 14 septembre 1915; du soldat Eugène Surmont, du même régiment, tué à l'ennemi à Assevillers, le 7 septembre 1916, et du soldat Fernand Lemaire, du 145e R.I., mort pour la France à Boussois (Nord) en septembre 1914.

Le Conseil municipal a été invité à assister aux funérailles de ces trois braves.

— **Fraternelle des Combattants Roubaisiens.** — Réunion au siège, à 9 h. 15, place Fénelon.

— **Sous-Section des Mutilés.** — Réunion au siège, rue Ferrer, 5.

Les membres de la Fraternelle et du Rallidment sont priés d'assister à ces funérailles.

— **SECTION DU CAPREAU DE LA FRATERNELLE DES COMBATTANTS ROUBAISIENS** — On nous prie d'insérer :

« Les membres disponibles sont priés de se réunir au siège, chez M. Smeesters, rue Louise-Michel, pour assister aux funérailles qui seront célébrées aujourd'hui, samedi 24, de M. Courty, mort pour la France. »

FRATERNELLE DES COMBATTANTS ROUBAISIENS. — Section du Centre. — On nous prie d'insérer :

« Les adhérents dont les numéros suivent et qui, dimanche, ont gagné un lot à la tombola tirée en fin de réunion, sont priés de le retirer pour le 27 décembre, dernier délai. Passé cette date, ces lots seront acquis à la société qui se réserve le droit d'en disposer : 7.236, 7.393, 7.392, 7.153, 7.275, 7.209, 7.027, 7.133, 15.401, 8.806.

BLESSE A LA MAIN. — A la Manufacture de meubles, rue de Marcq, 14, M. Jean Van Roeckeghem, 41 ans, ébéniste, 98, rue de Lille, a reçu un morceau de fer sur la face dorsale de la main droite. Trois semaines de repos.

OMELETTE MOUSSEUSE A L'AMERICAINE — ZITE

Pour 5 et 6 personnes

Réclamez la recette à votre fournisseur. 83898

WATTRELOS

LES FUNERAILLES DE SOLDATS, MORTS AU CHAMP D'HONNEUR. — Les funérailles de MM. Paul Sarrazin, du 26e bataillon de chasseurs à pied; Alphonse Salembier, du 63e R.A.C., et Louis Florin, du 1er R.I.T., ont été célébrées à 10 h., en l'église Saint-Maclou, au milieu d'une grande affluence.

MM. Briffaut, maire; Blanckaert et Baimbout, conseillers municipaux, conduisaient le deuil.

Au cimetière, M. Parmentier, trésorier de l'U.N.M., a prononcé un discours dans lequel il a exalté l'héroïsme de ces combattants wattrelosiens.

UNE JEUNE FILLE TAMPONNÉE PAR UN CAMION-AUTO, RUE CARNOT. — Vendredi, vers 18 h. 30, un tramway B, venant de la place d'Herseaux et allant vers Roubaix, était arrêté au pont de l'Espierre, rue Carnot, face à la rue des Trois Bouteilles.

Une jeune fille, Mlle Marie Dubrulle, 18 ans, demeurant 133, rue d'Audenarde, maisons Arduin, 12, en descendit et, contournant la remorque du tramway, s'engagea vers la rue des Trois Bouteilles.

Cependant un camion-auto appartenant à M. Sanckes, négociant en vins, rue des Victoires, 14, à Boulogne-s/Mer, passait à la gauche du tramway.

Mlle Marie Dubrulle fut tamponnée par le côté droit du camion-auto et projetée sur le sol. M. François Lépine, qui conduisait, freina aussitôt et se porta au secours de Mlle Dubrulle. Conduite chez M. le docteur Broquet, la jeune fille y reçut les premiers soins, puis fut transférée à l'Hôpital de Wattrelos.

M. le docteur Lepiat a constaté de multiples contusions sur tout le corps et ne peut encore se prononcer sur l'état de Mlle Dubrulle.

La police a ouvert une en